

COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

DEPARTEMENT DE
L'AUBE

**Annexe n°2 : Périmètre dans lequel s'applique
le droit de préemption urbain**

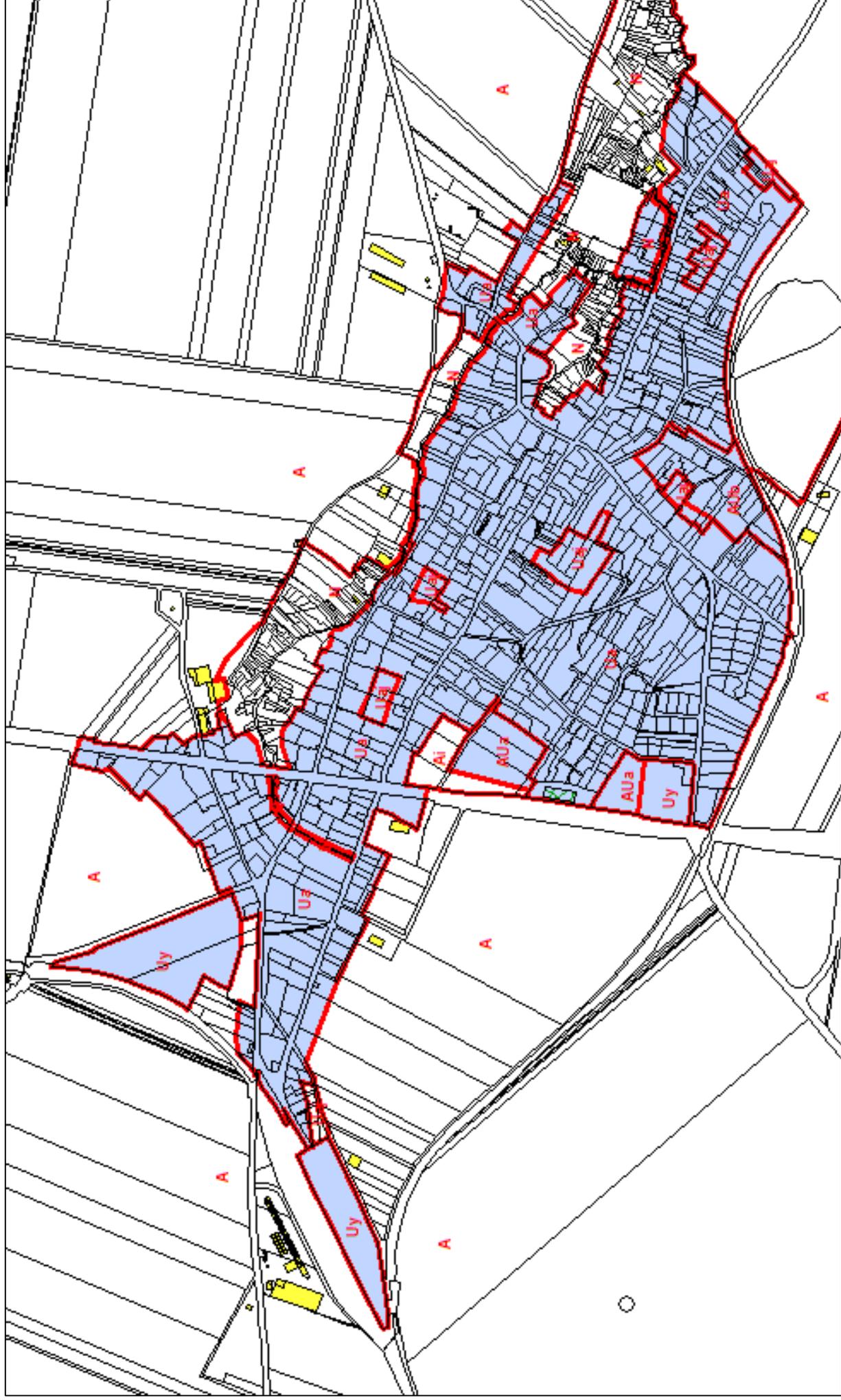
Plan Local d'Urbanisme



Arrêté par délibération en date du

Approuvé par délibération en date du

Le Maire,



Zones au sein desquelles s'applique le droit de préemption